



PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
Pôle du foncier agricole

Affaire suivie par :
Marie Chauvot
Tél. : 01.60.76.32.40
Fax. : 01.60.76.33.81
Mél : ddt-sea@essonne.gouv.fr

Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers

Séance du 9 novembre 2017

Avis sur la révision allégée n°1 du PLU de la commune de Bondoufle

La commune de Bondoufle présente devant la CDPENAF, pour avis, le projet de révision allégée n°1 de PLU, arrêté par délibération du conseil municipal le 7 septembre 2017. Le projet prévoit la suppression de 600 m² de zone naturelle Nb dans le PLU opposable sur l'emprise de la ZAC « Grand Parc » au profit d'un classement en zone 1AUa. Cette réduction de zone naturelle est compensée au sein même de la ZAC par la création d'une zone Nb d'environ 1000 m².

La CDPENAF émet les avis suivants :

Avis sur le projet de révision allégée n°1 du PLU au regard de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers

(L.112-1-1 du code rural et de la pêche maritime)

Après délibération et vote sur le projet présenté, par :

- 9 voix pour,
- 2 voix contre,
- 0 abstention ;

la CDPENAF émet un **avis favorable** sur le projet arrêté de révision allégée n°1 de PLU présenté, avec les observations suivantes :

La commission note la compensation prévue pour la zone naturelle mais rappelle qu'il s'agit de secteurs anciennement cultivés.

La commission s'interroge sur la bonne prise en compte de la question des transports et déplacements dans la conception de la ZAC « Grand Parc », dans laquelle le secteur concerné par la révision allégée s'inscrit.

À Évry, le **04 DEC. 2017**
Le président de la CDPENAF,


Yves RAUCH

Cet avis de la CDPENAF est publié sur le site des services de l'État en Essonne :
<http://www.essonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Agriculture/Foncier-Consommation-d-espace-agricole-forestier-ou-naturel/CDPENAF-de-l-Essonne>